
COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT

DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2021

AUDITÉ

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

TABLE DES MATIÈRES

Au 31 mai 2021

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 à 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Surplus d'apport	6
Réserve	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers	10 à 21
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Produits	22
Annexe B - Coût des produits vendus	22
Annexe C - Frais d'opération	23
Annexe D - Frais d'administration	23

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de
COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la *Coopérative étudiante de la Faculté de Droit de l'Université de Montréal* (la « coopérative »), qui comprennent le bilan au 31 mai 2021, et les états des résultats, du surplus d'apport, de la réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 mai 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

bfr inc.

1

société de comptables professionnels agréés

Laval, le 17 novembre 2021

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A130141

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mai 2021

	2021	2020
	\$	\$
Produits (annexe A)	840 485	1 294 758
Coût des produits vendus (annexe B)	641 227	913 416
Trop-perçu brut	199 258	381 342
Charges d'exploitation		
Frais d'opération (annexe C)	247 030	474 800
Frais d'administration (annexe D)	45 187	39 890
Frais propres au réseau (nets de subventions de 1 947 \$; aucune en 2020)	5 822	9 267
Intérêts et frais bancaires	18 459	19 420
	316 498	543 377
Déficit avant autres produits	(117 240)	(162 035)
Autres produits		
Contrats de gestion	122 995	104 191
Subventions	17 646	14 593
Revenus de transport	11 767	1 563
Intérêts	2 515	3 482
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	-	2 962
	154 923	126 791
Trop perçu (déficit)	37 683	(35 244)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

SURPLUS D'APPORT

Exercice terminé le 31 mai 2021

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	266 960	257 300
Conversions de parts sociales (note 11)	8 410	9 660
Solde à la fin	275 370	266 960

Les notes font partie intégrante des états financiers.

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

RÉSERVE

Exercice terminé le 31 mai 2021

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	185 126	211 855
Déficit de l'exercice courant	-	(35 244)
Trop-perçu de l'exercice précédent	-	8 515
Solde à la fin	185 126	185 126

Les notes font partie intégrante des états financiers.

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

BILAN

Au 31 mai 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	132 332	219 822
Débiteurs (note 3)	156 145	157 447
Subvention à recevoir	54 197	12 112
Stocks	151 942	159 034
Frais payés d'avance	8 787	3 409
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	105 352	-
	608 755	551 824
Placements, au coût (note 4)	38 550	142 141
Immobilisations corporelles (note 5)	37 946	51 109
	685 251	745 074
PASSIF		
Court terme		
Emprunt bancaire (note 6)	30	2 391
Créditeurs et charges à payer (note 7)	108 126	218 799
Subventions reportées (note 8)	3 187	4 781
	111 343	225 971
Dettes à long terme (note 9)	36 229	25 407
	147 572	251 378
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Avoir des membres (note 10)	39 500	41 610
Surplus d'apport	275 370	266 960
Réserve	185 126	185 126
Trop-perçu de l'exercice	37 683	-
	537 679	493 696
	685 251	745 074

Les notes font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mai 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Trop perçu (déficit)	37 683	(35 244)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 727	17 053
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	-	(2 962)
Amortissement de l'escompte sur l'emprunt à terme	2 029	-
Subventions	(1 207)	(4 593)
	52 232	(25 746)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 12)	(151 336)	29 877
	(99 104)	4 131
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 761)	(1 531)
Disposition de placements	-	6 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(564)	(1 307)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	-	5 950
	(2 325)	9 112
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(2 361)	2 391
Dette à long terme	10 000	30 000
Émissions de parts sociales (note 11)	6 320	7 990
Rachats de parts sociales (note 11)	(20)	(40)
	13 939	40 341
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(87 490)	53 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	219 822	166 238
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	132 332	219 822

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie sont présentés à la note 12.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative a été constituée le 8 juillet 1985 en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec et elle exploite une librairie et un café étudiant en milieu scolaire. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives, complété par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, lesquels prévoient que les états financiers doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. La notion de « normes du Manuel de CPA Canada - Comptabilité » a été interprétée par la direction comme signifiant les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

Ainsi, les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives:

L'excédent (le déficit) de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice et les ristournes seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;

Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées au bilan dans la section « Avoir des membres ».

COMPTABILISATION DES PRODUITS

La coopérative constate ses ventes lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Elle constate ses autres revenus lorsqu'ils sont gagnés et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

La coopérative a droit à des subventions gouvernementales. Les subventions sont comptabilisées selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les subventions sont comptabilisées en réduction des charges dans la période au cours de laquelle ces dépenses sont engagées. Ces subventions sont également sujettes à l'examen par des administrations gouvernementales. Le cas échéant, les écarts entre les subventions allouées et les subventions comptabilisées seront imputés aux résultats dans l'exercice au cours duquel l'information nouvelle sera connue.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés au coût. Un placement qui subit une baisse de valeur permanente est ramené à sa valeur de réalisation estimative et la perte est portée aux résultats de l'exercice courant.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier de bureau et équipements	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	3 et 5 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la valeur nette de réalisation des stocks et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et du dépôt à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'emprunt bancaire, des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. DÉBITEURS

	2021	2020
	\$	\$
Comptes clients	154 616	114 098
Crédits à recevoir	-	42 091
Intérêts courus à recevoir	1 529	1 258
	156 145	157 447

Au 31 mai 2021, les comptes clients incluent un montant à recevoir d'un client qui représente 82 % (un client représente 72 % au 31 mai 2020).

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2021

4. PLACEMENTS, au coût

	2021	2020
	\$	\$
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire :		
5 parts sociales, votantes	50	50
3 850 parts sociales privilégiées de catégorie "A", non votantes, non participantes, rachetables au montant versé	38 500	38 500
	38 550	38 550
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 2,00 % (1,70 % au 31 mai 2020), échéant en septembre 2021	105 352	103 591
	143 902	142 141
Placements réalisables au cours du prochain exercice	105 352	-
	38 550	142 141

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau et équipements	232 232	201 161	31 071	38 839
Matériel informatique et logiciels	91 705	90 626	1 079	2 249
Améliorations locatives	203 119	197 323	5 796	10 021
	527 056	489 110	37 946	51 109

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2021

6. EMPRUNT BANCAIRE

La coopérative dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant maximum de 50 000 \$ portant intérêt au taux de 6,45 % (7,95 % au 31 mai 2020). La coopérative dispose également de cartes de crédit autorisées de montants maximums de 10 000 \$ et de 5 000 \$, respectivement, portant intérêt au taux de 6,45 %. Au 31 mai 2021, le solde total des cartes de crédit inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus était de 681 \$ (403 \$ au 31 mai 2020). La marge de crédit est renouvelable annuellement.

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	81 100	171 356
Salaires et vacances à payer	23 090	20 745
Sommes à remettre à l'État	3 936	26 698
	108 126	218 799

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mai 2021

8. SUBVENTIONS

	2021	2020
	\$	\$
Subventions accordées au cours de l'exercice		
Subventions SODEC - volet 2.1 - Aide à la promotion et à la médiation du livre	-	1 500
Subventions à recevoir		
Solde au début	-	1 594
Subventions accordées au cours de l'exercice	-	1 500
Subventions encaissés au cours de l'exercice	-	(3 094)
Solde à la fin	-	-
Subventions reportées affectées à des charges		
Solde au début	4 781	6 375
Subventions accordées au cours de l'exercice	-	1 500
Montant affecté aux dépenses d'hébergement du site web et aux dépenses de publicité	(1 594)	(3 094)
Solde à la fin	3 187	4 781

9. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
	\$	\$
Emprunt à terme, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, échéant en décembre 2022. L'encours de crédit est de 40 000 \$ au 31 mai 2021 (30 000 \$ au 31 mai 2020)	36 229	25 407

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	-
2023	40 000

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mai 2021

10. AVOIR DES MEMBRES

Autorisé :

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$

Nombre illimité de parts privilégiées, selon les modalités à être déterminées par le conseil d'administration

Parts sociales de qualification :

Chaque membre est tenu de souscrire un minimum d'une part sociale payable au moment de son adhésion.

Émis et payé :

	2021	2020
	\$	\$
3 950 (4 161 au 31 mai 2020) parts sociales (note 11)	39 500	41 610

11. VARIATION DE L'AVOIR DES MEMBRES

	2021		2020	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au début	4 161	41 610	4 332	43 320
Émissions	632	6 320	799	7 990
Rachats	(2)	(20)	(4)	(40)
Conversions	(841)	(8 410)	(966)	(9 660)
Solde à la fin	3 950	39 500	4 161	41 610

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mai 2021

**12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS
D'EXPLOITATION**

	2021	2020
	\$	\$
Débiteurs	1 302	(39 635)
Stocks	7 092	2 747
Subvention à recevoir	(42 085)	(12 112)
Frais payés d'avance	(5 378)	(586)
Créditeurs et charges à payer	(110 673)	81 057
Subventions reportées	(1 594)	(1 594)
	(151 336)	29 877

13. ENGAGEMENTS DE LA COOPÉRATIVE ENVERS LA FÉDÉRATION

La coopérative est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire. En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, la coopérative est tenue de :

Souscrire annuellement des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée à 0,5 % de son actif au bilan. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut pas être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$. Par ailleurs, le montant total cumulé de la contribution en capital ne doit pas excéder 5 % de son actif ou 50 000 \$. Au cours de l'exercice, la coopérative n'a souscrit aucune part (aucune en 2020);

Verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondant à 0,5 % de son chiffre d'affaires annuel cotisable (note 15). Cette quote-part ne peut être inférieure à 1 000 \$ ni excéder 23 000 \$. Pour l'exercice, la quote-part à verser est de 6 486 \$ (6 486 \$ en 2020);

Verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondant à 0,1 % de son chiffre d'affaires annuel cotisable (note 15). Cette quote-part ne peut pas excéder 15 000 \$. Pour l'exercice, la quote-part à verser est de 1 297 \$ (1 297 \$ en 2020);

Verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalant à 2 \$ pour chaque nouveau membre (note 15). Pour l'exercice, la cotisation à verser est de 1 264 \$ (1 598 \$ en 2020);

13. ENGAGEMENTS DE LA COOPÉRATIVE ENVERS LA FÉDÉRATION (suite)

Verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services des technologies de l'information équivalant à 6 \$ pour chaque nouveau membre (note 15). Cette cotisation ne peut pas excéder 30 000 \$. Pour l'exercice, la cotisation à verser est de 3 792 \$ (4 794 \$ en 2020).

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Redevances à l'Université de Montréal :

En vertu d'un bail, la coopérative s'est engagée à louer des locaux. Ce bail est renouvelable le 31 mai de chaque année. Au 31 mai 2021, le loyer était de 1,25 % du chiffre d'affaires pour les premiers 600 000 \$ plus une somme égale à 0,75 % sur l'excédent.

En vertu d'une entente, la coopérative s'est engagée à verser une redevance de 9 % sur l'ensemble des ventes des objets portant le blazon de l'Université de Montréal pour son utilisation à des fins commerciale. Ces redevances sont payables annuellement au mois d'avril de chaque exercice. L'entente d'une durée d'un an est renouvelable au cours du prochain exercice.

Redevances à l'Association des étudiantes et étudiants en Droit (U. de M.) inc. et à l'Association des cycles supérieurs en Droit :

En vertu d'une convention tripartite prenant effet le 1er février 2016, la coopérative s'est engagée, pour une période de 5 ans, à verser annuellement à l'Association des étudiantes et étudiants en Droit (U. de M.) inc. et à l'Association des cycles supérieurs en Droit (en proportion de leurs membres annuels respectifs) un montant global de 4 000 \$ ainsi que 50 % des premiers 3 000 \$ des trop-perçus générés par le Café au cours de l'année financière précédente terminée pour chaque année de terme, payable conformément aux dispositions du paragraphe 4.1 de la convention. L'entente a été prolongée d'un an et est renouvelable au cours du prochain exercice.

Entente avec la Fédération québécoise des Coopératives en milieu scolaire :

L'engagement pris par la coopérative en vertu d'une entente avec la Fédération québécoise des Coopératives en milieu scolaire pour l'adhésion au projet d'infrastructure technologique mutualisée (Projet Chinook) totalise 22 917 \$. Le versement au cours du prochain exercice est le suivant: 2 917 \$ pour l'exercice 2022.

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mai 2021

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'entente avec la Fédération québécoise des Coopératives en milieu scolaire, les informations requises se présentent comme suit :

Le chiffre d'affaires défini par les règlements est de 840 485 \$ (1 294 758 \$ en 2020) et exclut les revenus des services de billetterie et de services postaux et les transactions dans le cadre d'une entente d'inter-coopération entre les coopératives affiliées;

La cotisation pour la période d'adhésion couverte par le paiement annuel de la quote-part comprise entre le 1er août 2021 et le 31 juillet 2022 a été calculée sur le chiffre d'affaires cotisable au 31 mai 2020 exceptionnellement;

Le nombre de membres ayant adhéré à la coopérative au cours de l'exercice est de 632 (799 en 2020).

16. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative estime avoir effectué environ 86 % (91 % en 2020) de ses ventes avec ses membres au sens de l'article 17 du règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

17. VENTES DE LIVRES

Tel qu'exigé par le Ministère de la Culture et des Communications et par la Fédération Québécoise des coopératives en Milieu Scolaire (F.Q.C.M.S.), voici le détail du chiffre d'affaires de la coopérative :

	2021	2020
	\$	\$
Vente de livres :		
Particuliers	797 566	970 353
Institutions	1 586	28 440
Total global des ventes de livres	799 152	998 793
Ventes dans les autres secteurs d'activité	41 333	295 965
	840 485	1 294 758

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée au 31 mai 2021 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux débiteurs.

La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La coopérative n'exige généralement pas de caution.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la coopérative éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement à l'égard de son emprunt bancaire, de ses comptes fournisseurs et de sa dette à long terme.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt sur le marché. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable et à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux variables assujettissent la coopérative à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêts du marché.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mai 2021

	2021	2020
	\$	\$
Annexe A - Produits		
Librairie	834 963	1 000 821
Café	5 522	293 937
	840 485	1 294 758
Annexe B - Coût des produits vendus		
<i>Coût des produits vendus - Librairie</i>		
Stocks au début de l'exercice	152 690	152 745
Achats, nets des escomptes sur achats	634 969	730 198
	787 659	882 943
Stocks à la fin de l'exercice	(147 402)	(152 690)
	640 257	730 253
<i>Coût des produits vendus - Café</i>		
Stocks au début de l'exercice	6 344	9 036
Achats, nets des escomptes sur achats	(834)	180 471
	5 510	189 507
Stocks à la fin de l'exercice	(4 540)	(6 344)
	641 227	913 416

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mai 2021

	2021	2020
	\$	\$
Annexe C - Frais d'opération		
Salaires et avantages sociaux (nets de subventions de 141 972 \$; 31 197 \$ en 2020)	188 908	388 845
Loyer (nets de subventions gouvernementales de 6 594 \$; aucune en 2020)	7 944	16 065
Télécommunications (nets de subventions de 2 823 \$; aucune en 2020)	7 094	3 828
Dons, commandites et bourses	5 405	10 996
Entretien informatique	5 242	5 391
Taxes, licences et permis (nets de subventions de 796 \$; aucune en 2020)	4 387	4 970
Publicité	4 198	4 577
Frais de déplacements et de représentation	2 992	4 826
Assurances (nets de subventions de 2 221 \$; aucune en 2020)	2 466	4 450
Location d'équipements	2 248	4 703
Entretien et réparations	390	2 724
Hébergement web	-	5 004
Formation	-	1 368
Amortissement de l'escompte sur l'emprunt à terme	2 029	-
Amortissement des immobilisations corporelles	13 727	17 053
	247 030	474 800
Annexe D - Frais d'administration		
Honoraires professionnels	38 795	34 757
Frais de bureau	6 392	5 133
	45 187	39 890